



# **NOUMEA SAIL 2014**

## Séries Optimist et Laser

### Du 11-14 Décembre 2014

#### Société des régates Calédoniennes

## **AVIS DE COURSE**

Sélective N° 2 pour déplacement Championnat Optimist NZ 2015

### **REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (R.C.V.) 2013 - 2016*,
- 1.2. les Prescriptions de la FFVoile, les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe,
- 1.3. les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- 1.4. les règles de classe et leurs prescriptions de la IODA et de l'ILCA.
- 1.5. En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.
- 1.6. Changements des RCV :
  - 16.1. les RCV sont modifiées selon la règle 86.
  - 16.2. Le pavillon de réclamation sera utilisé. La règle 61.1 (a) est modifiée.
  - 16.3. L'annexe P s'appliquera avec les modifications rédigées dans l'avis de course 10.2 et 10.3.

### **2. PUBLICITE**

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### **3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux des classes **Optimist et Laser**.
- 3.2. Les bateaux admissibles s'inscriront à la SRC.  
**Le jeudi MATIN 11 decembre 9 h à 11h**
- 3.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
  - d'une autorisation de port de publicité si nécessaireLes concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.
- 3.4. La régata d'Optimist est ouverte aux compétiteurs nés en 1999 et après. Une preuve sera demandée à l'inscription.
- 3.5. Les Laseristes devront être affiliés à l'association de classe ALNC

### **4. DROITS A PAYER**

Le montant de l'inscription est de **3500 F.**

## 5. Groupes

La classe Optimist : une flotte

La classe Laser : une flotte.

## 6. PROGRAMME

6.1. Inscriptions 11 décembre de 9h00 à 11h00.

6.2. Inspection d'équipement : 11 décembre de 9h00 à 11h00.

6.3. Jours de course :

<i>Date</i>	<i>Heure du premier signal d'avertissement</i>	<i>Classes</i>	
11/12/14	13h00	Opti Laser	
12/12/14	9h30	Opti Laser	
13/12/14	9h30	Opti Laser	
14/12/14	9h30 (pas de signal après 14h00)	Opti Laser	

La zone de course est située en baie de Sainte Marie ou au sud du récif Ricaudy (Pierre Vernier)  
BBQ au club SRC le samedi 13 Décembre

## 7. JAUGE

Les compétiteurs sont autorisés à utiliser une coque, un safran, une dérive, un mat, une bôme, une livarde, et une voile pendant la durée du championnat.

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Seuls les membres du comité de course sont habilités à mener ces actions.

## 8. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront **affichées le jeudi 11 décembre à partir de 9h00 au tableau d'affichage de la SRC.**

## 9. LES PARCOURS

Ils seront définis dans les instructions de course.

## 10. SYSTEME DE PENALITE

10.1 Règle 44

10.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

Les règles P2.2 et P2.3 ne s'appliquent pas et la règle P2.1 est modifiée : quand un bateau est pénalisé selon P2.1, sa pénalité est de deux tours selon la règle 44.2, s'il manque à la faire, il sera disqualifié de la course sans instruction.

10.3 Une action par le jury selon l'annexe P ne donnera pas lieu à une demande de réparation par un compétiteur. Le jury peut initier une demande de réparation et peut donner réparation pour une action d'un membre du jury ou de ses observateurs désignés selon la règle P1. Ceci modifie 60.1(b), 60.3(b) et P4.

## 11. CLASSEMENT

11.1. Le système de classement à minima de l'annexe A s'appliquera.

11.2. Le nombre de courses devant être validées pour constituer valider le championnat est de : 3

11.3. De 6 à 10 courses : le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

11.4. 11 courses et plus: le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.

- 11.5. Un classement Laser Standard, Laser Radial et Laser 4.7
- 11.6. Un classement Optimist open
- 11.7. Un classement Optimist fille sera extrait du classement open.
- 11.8. Un classement Optimist Benjamin et Minime

## 12. **COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 13. **PRIX**

Les prix seront attribués aux trois premiers (classement extrait du classement open):

Compétiteurs du classement général Optimist Open

Compétiteurs Optimist nés en 2003

Compétiteurs Optimist nés en 2002 et avant

Compétiteurs Laser 4.7 Open

Compétiteurs Laser Radial Open

Compétiteurs Laser Standard Open

Les prix seront attribués sous réserve que chaque classement comporte au moins 3 concurrents.

## 14. **RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

## 15. **ASSURANCE**

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

## 16. **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

### **SOCIETE DES REGATES CALEDONIENNES**

CENTRE INTERNATIONAL DE VOILE

[www.srcnoumea.canalblog.com](http://www.srcnoumea.canalblog.com)

27, Promenade Pierre Vernier

BP 2721 – 98846 Nouméa Cedex

Tel. : (687) 27 67 00

[srn.nc98@gmail.com](mailto:srn.nc98@gmail.com)